

Actions*			MRC		BEAUCEVILLE	ST-JOSEPH-DE-BEAUCE	ST-JOSEPH-DES-ÉRABLES	TRING-JONCTION	ST-FRÉDÉRIC	ST-JULES	ST-SÉVERIN	ST-ODILON-DE-CRANBOURNE	ST-VICTOR	ST-ALFRED		
*Tel qu'indiqué au schéma, aux plans de mise en œuvre de chacune des municipalités et approuvées par résolution des municipalités participantes et de la MRC			Budget annuel	Prévision pour 5 ans	Prévision pour 5 ans	Prévision pour 5 ans	Prévision pour 5 ans	Prévision pour 5 ans	Prévision pour 5 ans	Prévision pour 5 ans	Prévision pour 5 ans	Prévision pour 5 ans	Prévision pour 5 ans	Prévision pour 5 ans		
1	Maintenir une ressource qualifiée en prévention des incendies afin d'aider les municipalités à réaliser les objectifs du schéma.	En continue	À même les budgets des SSI et MRC		VIA ACTION 2		114 487.00 \$	35 000.00 \$	3 500.00 \$	15 429.98 \$	13 390.00 \$	4 210.07 \$	2 013.52 \$	16 250.00 \$	79 000.00 \$	11 850.00 \$
2	Maintenir l'engagement d'une ressource afin d'assurer la coordination du schéma et le suivi de la mise en œuvre.	En continue	Budget de la MRC		58 800.00 \$	294 000.00 \$										
3	Élaborer annuellement un rapport d'activités tel que requis à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie et le transmettre au MSP dans le délai prescrit et en transmettre une copie aux municipalités.	Dès la fin de l'an 1 et en continu	Budget de la MRC		VIA ACTION 2											
4	Transmettre à la MRC toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel.	Dès la fin de l'an 1 et en continue	À même le budget de fonctionnement de la municipalité		5 203.00 \$	5 000.00 \$	VIA ST-JOSEPH	1 301.01 \$	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	1 000.00 \$	1 020.00 \$	VIA ST-VICTOR		
5	Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel, et les encourager sur l'implantation d'une brigade industrielle à l'utilisation d'extincteurs portatifs.	Dès l'an 2 et en continue	Budget de la MRC		10 000.00 \$	25 000.00 \$										
6	Réviser les ententes d'entraide afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs arrêtés au schéma et fournir une copie à la MRC.	En continu	À même le budget de fonctionnement de la municipalité et de la MRC		VIA ACTION 2		390.00 \$	500.00 \$	VIA ST-JOSEPH	150.00 \$	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	200.00 \$	5 100.00 \$	VIA ST-VICTOR
7	Élaborer et mettre en place un programme de recrutement régional des pompiers.	Dès l'an 1 et en continue	À même les budgets des SSI et de la MRC		VIA ACTION 2		250.00 \$	750.00 \$		4 000.00 \$				1 000.00 \$	2 550.00 \$	
8	S'assurer que tous les pompiers possèdent la formation requise pour les tâches à accomplir en conformité avec le règlement applicable au Québec.	Dès l'an 1 et en continue	À même les budgets des SSI				45 500.00 \$	55 000.00 \$		78 060.60 \$				20 000.00 \$	31 000.00 \$	
9	S'assurer d'avoir parmi les effectifs de chacun des services de sécurité incendie, ou à la MRC ou par secteur, une ou des ressources formées pour la recherche des causes et des circonstances des incendies.	Dès l'an 1 et en continue	À même les budgets des SSI et MRC		VIA ACTION 2		750.00 \$	1 500.00 \$		2 500.00 \$				500.00 \$	10 200.00 \$	
10	Maintenir la gestion de la formation aux villes de Beauceville et de Saint-Joseph-de-Beauce en collaboration avec l'ÉNPQ ou tout établissement d'enseignement.	Dès l'an 1 et en continue	À même les budgets des SSI				5 250.00 \$	5 000.00 \$								
11	Élaborer et mettre en place un programme d'entraînement mensuel en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et des guides de l'ÉNPQ.	Dès l'an 1 et en continue	À même les budgets des SSI				52 050.00 \$	50 000.00 \$		1 561.21 \$				21 000.00 \$	24 500.00 \$	
12	Mettre en place un comité de santé et sécurité au travail et désigner, dans chaque service de sécurité incendie, une personne responsable de la santé et sécurité au travail.	Dès l'an 1 et en continue	À même le budget de fonctionnement de la municipalité				3 800.00 \$	2 500.00 \$		1 301.01 \$				1 250.00 \$	2 550.00 \$	
13	Soumettre tous les véhicules d'intervention aux inspections requises et, le cas échéant, à une attestation de performance ou de conformité.	Annuellement ou lorsque requis	À même les budgets des SSI				20 820.00 \$	15 000.00 \$		8 846.87 \$				8 750.00 \$	15 300.00 \$	
14	Mettre en place des mesures palliatives pour remplacer ou rendre conforme un véhicule qui ne parviendrait pas à réussir avec succès les inspections requises.	Dès que constaté	À même les budgets des SSI				7 800.00 \$	7 500.00 \$		200 000.00 \$				- \$	7 650.00 \$	
15	Mettre en place un programme de remplacement, d'entretien et d'évaluation des véhicules d'intervention et des pompes portatives en s'inspirant des normes applicables et du Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention produit par le MSP sur le sujet.	Dès l'an 1 et applicable annuellement	À même les budgets des SSI				23 400.00 \$	5 000.00 \$		1 769.37 \$				1 250.00 \$	6 630.00 \$	
16	Appliquer le programme d'entretien, d'évaluation et de remplacement des équipements selon les exigences des fabricants et les normes établies.	Dès l'an 1 et en continue	À même les budgets des SSI				14 000.00 \$	20 000.00 \$		36 428.28 \$				17 600.00 \$	17 650.00 \$	
17	Appliquer, dans chaque municipalité qui possède un réseau d'aqueduc conforme, un programme d'entretien, de déblaiement et d'évaluation des infrastructures d'alimentation en eau, incluant la vérification des pressions et du débit des bornes d'incendie et prévoir leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291.	Dès l'an 1 et en continue	À même le budget de fonctionnement de la municipalité				34 000.00 \$	15 000.00 \$	Aucun réseau d'aqueduc	17 230.80 \$	23 566.68 \$	5 648.00 \$	Aucun réseau d'aqueduc	10 000.00 \$	596 000.00 \$	Aucun réseau d'aqueduc

Actions*			MRC		BEAUCEVILLE	ST-JOSEPH-DE-BEAUCE	ST-JOSEPH-DES-ÉRABLES	TRING-JONCTION	ST-FRÉDÉRIC	ST-JULES	ST-SÉVERIN	ST-ODILON-DE-CRANBOURNE	ST-VICTOR	ST-ALFRED	
18	Établir un mode de communication au niveau de chaque administration municipale permettant d'informer régulièrement le service de sécurité incendie sur les problématiques relatives aux réseaux d'aqueduc et mettre à leur disposition une carte à jour des réseaux.	Dès l'an 1 et en continue	À même le budget de fonctionnement de la municipalité		Budget SSI	Budget SSI	Aucun réseau d'aqueduc	1 561.21 \$	VIA TRING	VIA TRING	Aucun réseau d'aqueduc	250.00 \$	Budget SSI	Aucun réseau d'aqueduc	
19	Appliquer des mesures palliatives dans les secteurs où l'alimentation en eau est insuffisante (débit de moins de 1 500 l/min), telles que l'envoi de camions-citernes conformes avec la force de frappe initiale et des actions en matière de prévention.	En tout temps lorsque requis	À même les budgets des SSI		17 100.00 \$	50 000.00 \$	VIA ST-JOSEPH	31 224.24 \$	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	- \$	45 900.00 \$	VIA ST-VICTOR	
20	Élaborer, en collaboration avec la MRC, puis mettre en place un programme d'entretien et d'aménagement des points d'eau de manière à faciliter le ravitaillement des camions-citernes et les rendre accessibles en tout temps en s'inspirant de la norme NFPA 1142.	Selon l'échéance au schéma	À même les budgets des SSI et MRC	VIA ACTION 2	10 000.00 \$	2 500.00 \$	250.00 \$	2 602.02 \$	1 300.00 \$	1 300.00 \$	1 300.00 \$	1 000.00 \$	18 000.00 \$	2 700.00 \$	
21	Maintenir les appareils de communication dans les véhicules d'intervention pour rejoindre le central d'appel et les autres SSI lors d'intervention conjointe.	Dès l'an 1	Variable		26 025.00 \$	3 000.00 \$		1 301.01 \$				559.00 \$	10 200.00 \$		
22	S'assurer que chaque officier responsable d'une équipe d'intervention ait une radio portative et procéder aux acquisitions requises, le cas échéant.	Dès l'an 1	Variable	VIA BUDGET MRC	5 205.00 \$	5 000.00 \$		5 204.04 \$				35 100.00 \$	7 650.00 \$		
23	S'assurer et maintenir la compatibilité du système de communication des services de sécurité incendie de la MRC et des municipalités limitrophes.	Dès l'an 1	Variable	VIA BUDGET MRC	BUDGET SSI	BUDGET SSI		1 618.24 \$				BUDGET SSI	BUDGET SSI		
24	Mettre à l'essai hebdomadairement les radios portatives ainsi que les téléavertisseurs.	Dès l'an 1	À même les budgets des SSI et MRC	VIA ACTION 2	BUDGET SSI	BUDGET SSI		BUDGET SSI				BUDGET SSI	BUDGET SSI		
25	Élaborer et maintenir un programme de mobilisation de la MRC lors d'interventions nécessitant la force de frappe.	Dès l'an 1 et en continue	Variable	VIA ACTION 2	VIA ACTION 19	VIA ACTION 19		VIA ACTION 19				VIA ACTION 19	VIA ACTION 19		
26	Informier régulièrement la MRC sur la mise à jour de la classification des risques présents sur le territoire, notamment dès le changement de vocation tel que défini par le programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	En continu	À même le budget de fonctionnement de la municipalité et MRC	VIA ACTION 2	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ST-JOSEPH	VIA ACTION 1	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	500.00 \$	VIA ACTION 1	VIA ST-VICTOR	
27	Revoir les procédures opérationnelles afin que les ressources humaines et matérielles soient mobilisées en tenant compte notamment de la catégorie de risques et des particularités du territoire en s'inspirant du <i>Guide des opérations</i> fourni par le ministère de la Sécurité publique.	Dès l'an 1	Variable	VIA ACTION 2	320.00 \$	1 500.00 \$		BUDGET SSI				1 000.00 \$	BUDGET SSI		
28	Rédiger et transmettre, pour chaque intervention, à la MRC, un rapport d'intervention. Le SSI doit également compléter le rapport d'intervention incendie (DSI) après chacune des interventions applicables et le transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP) dans les délais prescrits. Il doit aussi compiler les données dans <i>Première Ligne</i> pour la production du rapport annuel.	En tout temps	À même les budgets des SSI		4 164.00 \$	BUDGET SSI		3 642.83 \$				2 500.00 \$	8 800.00 \$		
29	Réaliser des activités relatives à la recherche des causes et des circonstances des incendies en s'associant à des ressources formées en cette matière	En tout temps	À même les budgets des SSI et MRC	1 000.00 \$	5 000.00 \$			1 000.00 \$	1 600.00 \$				3 252.53 \$	750.00 \$	1 000.00 \$
30	Maintenir le programme portant sur l'évaluation et l'analyse des incidents et s'assurer de l'application ultérieure de celui-ci par les services incendie.	En continu	Budget de la MRC	VIA ACTION 2											
31	Harmoniser la réglementation municipale en matière incendie (en collaboration avec les SSI).	Dès l'an 1	À même les budgets des SSI et MRC	VIA ACTION 2	BUDGET SSI	BUDGET SSI		BUDGET SSI				BUDGET SSI	BUDGET SSI		
32	Élaborer un programme de prévention régional en s'inspirant du CNPI ou selon la législation en vigueur.	Dès l'an 1	Budget de la MRC	VIA ACTION 2											
33	Appliquer le programme sur l'installation des avertisseurs de fumée (PVAf) selon les fréquences déterminées au schéma avec la collaboration de ressources formées en cette matière soit des pompiers ou toutes personnes désignées pour les risques faibles et moyens.	Dès l'an 1 et en continu	À même les budgets des SSI		25 000.00 \$	22 500.00 \$	VIA ST-JOSEPH	16 913.13 \$	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	4 000.00 \$	21 200.00 \$	VIA ST-VICTOR	
34	Appliquer le programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	Dès l'an 1 et en continu	À même les budgets des SSI		VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ST-JOSEPH	VIA ACTION 1	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	VIA ACTION 1 (10000\$)	VIA ACTION 1	VIA ST-VICTOR	

Actions*			MRC	BEAUCEVILLE	ST-JOSEPH-DE-BEAUCE	ST-JOSEPH-DES-ÉRABLES	TRING-JONCTION	ST-FRÉDÉRIC	ST-JULES	ST-SÉVERIN	ST-ODILON-DE-CRANBOURNE	ST-VICTOR	ST-ALFRED		
35	Procéder à la confection, ou révision (selon le cas), des plans d'interventions pour les risques élevés et très élevés aux 5 ans (à l'exception des bâtiments agricoles).	Dès l'an 1 et en continu	À même les budgets des SSI		VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	10 408.08 \$	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1 (3750\$)	12 730.00 \$	1 909.50 \$	
36	Appliquer le programme de sensibilisation du public de la MRC.	Dès l'an 1 et en continu	À même les budgets des SSI		2 500.00 \$	3 000.00 \$	VIA ST-JOSEPH	5 204.04 \$	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	2 500.00 \$	2 500.00 \$	VIA ST-VICTOR	
37	Mettre en place un programme d'évaluation et d'analyse des incidents.	Dès l'an 1 et en continu	Budget de la MRC	VIA ACTION 2											
38	Continuer à appliquer et à bonifier le programme concernant la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée (PVAFA).	Dès l'an 1 et en continu	Budget de la MRC	VIA ACTION 2											
39	Concevoir un formulaire d'auto-inspection dans le cadre du programme PVAFA (absence après 2 visites).	Dès l'an 1 et en continu	Budget de la MRC	5 000.00 \$	25 000.00 \$										
40	Modifier le formulaire d'inspection PVAFA.	Dès l'an 2	À même le budget du SSI		- \$	1 000.00 \$		2 750.00 \$				250.00 \$	1 500.00 \$		
41	Bonifier le programme concernant l'inspection des risques plus élevés (les Bâtiments agricoles sont exclus).	Dès l'an 2	Budget de la MRC	VIA ACTION 2											
42	Réaliser 20 % des inspections annuelle du programme d'inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.	Dès l'an 1 et en continu	À même les budgets des SSI		VIA ACTION 34	VIA ACTION 34	VIA ACTION 34	VIA ACTION 34	VIA ACTION 34	VIA ACTION 34	VIA ACTION 34	VIA ACTION 34	12 750.00 \$	VIA ACTION 34	
43	Création du nouveau programme (Inspections/évacuations annuelles des R3/R4 hors 5 ans) sera développée par la MRC concernant les Centres de petite enfance, résidences pour personnes âgées, RI, écoles, centre d'accueil, centre hospitalier y compris les centres de soin de longue durée.	Dès l'an 2	Budget de la MRC	VIA ACTION 2											
44	Appliquer le programme (Inspections / évacuations annuelles des R3/R4 hors 5 ans).	Dès l'an 2	À même les budgets des SSI		VIA ACTION 1	2 000.00 \$	VIA ST-JOSEPH	3 330.59 \$	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	1 250.00 \$	5 100.00 \$	765.00 \$	
45	Répertorier les «autres activités» par les municipalités et ensuite validées par le coordonnateur de la MRC qui procédera à mettre à jour leurs vrais usages et permettre de refaire le classement réel de ces bâtiments.	Dès l'an 1 et en continu	À même les budgets des SSI		VIA ACTION 1	2 000.00 \$	200.00 \$	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	
46	Réaliser 20 % des plans d'intervention annuellement et fournir un rapport annuel à la MRC sur le nombre de plans d'interventions effectués.	Dès l'an 1	À même les budgets des SSI		VIA ACTION 35	VIA ACTION 35	VIA ST-JOSEPH	VIA ACTION 35	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	VIA ACTION 35	VIA ACTION 35	VIA ST-VICTOR	
47	Élaborer et mettre en application les différents programmes de sensibilisation du public de la MRC.	Dès l'an 2	À même les budgets des SSI et MRC	VIA ACTION 2		40 000.00 \$	10 000.00 \$	VIA ST-JOSEPH	2 602.02 \$	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	1 000.00 \$	1 020.00 \$	VIA ST-VICTOR
48	Réaliser un rapport annuel sur les activités de sensibilisation du public.	Dès l'an 2	À même les budgets des SSI		VIA ACTION 1	BUDGET SSI	VIA ST-JOSEPH	1 301.01 \$	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	125.00 \$	Budget SSI	VIA ST-VICTOR	
49	Impliquer les directeurs en sécurité incendie des municipalités et le coordonnateur lors de la planification de l'urbanisation du territoire de chacune des municipalités, qui aiderait à déterminer des mesures visant à promouvoir l'utilisation des mécanismes d'autoprotection et inciter les municipalités à les appliquer.	Dès l'an 1 et en continu	Variable	VIA ACTION 2		VIA ACTION 1	BUDGET SSI	VIA ST-JOSEPH	BUDGET SSI	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	BUDGET SSI	Budget SSI	VIA ST-VICTOR
50	Encourager les entreprises et les institutions présentes sur le territoire à avoir recours à des mesures ou mécanismes d'autoprotection comme : l'installation de systèmes fixes d'extinction ou de détection de l'incendie ou de transmission automatique de l'alerte au service de sécurité incendie ou la mise sur pied d'une brigade privée de pompiers ou avoir recours en permanence aux services d'une ressource qualifiée en prévention.	Dès l'an 1 et en continu	Variable	VIA ACTION 2		VIA ACTION 1	2 500.00 \$	VIA ST-JOSEPH	VIA ACTION 1	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ST-VICTOR
51	Sensibiliser les municipalités participantes, notamment à l'égard de la localisation des risques d'incendie sur leur territoire respectif en vue de contrer les lacunes en intervention ou de retarder la progression de l'incendie pour certains bâtiments.	Dès l'an 2 et en continu	Variable	VIA ACTION 2		VIA ACTION 1	VIA ACTION 1	VIA ST-JOSEPH	1 040.81 \$	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	VIA ACTION 1	5 250.00 \$	VIA ST-VICTOR
52	Faire la promotion, auprès des entreprises et des institutions de la région, des avantages d'avoir des employés aptes à manier des extincteurs et offrir la formation en conséquence.	Dès l'an 2 et en continu	Variable	VIA ACTION 2		1 951.00 \$	2 500.00 \$	VIA ST-JOSEPH	520.40 \$	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	375.00 \$	500.00 \$	VIA ST-VICTOR

Actions*			MRC	BEAUCEVILLE	ST-JOSEPH-DE-BEAUCE	ST-JOSEPH-DES-ÉRABLES	TRING-JONCTION	ST-FRÉDÉRIC	ST-JULES	ST-SÉVERIN	ST-ODILON-DE-CRANBOURNE	ST-VICTOR	ST-ALFRED		
53	Élaborer et mettre en place un programme de mobilisation de désincarcération afin que les procédures soient identiques pour chacun des services de sécurité incendie.	Dès l'an 2 et en continu	À même le budget du SSI et MRC	VIA ACTION 2	BUDGET SSI	BUDGET SSI									
54	S'assurer que tous les pompiers et officiers possèdent la formation requise pour les tâches à accomplir en conformité avec le règlement applicable au Québec concernant la désincarcération.	Dès l'an 1 et en continu	À même le budget du SSI		VIA ACTION 8	VIA ACTION 8									
55	Mettre en place, en s'inspirant de la norme NFPA 1500 et du guide de l'ÉNPO, un programme d'entraînement concernant la désincarcération.	Dès l'an 2	À même le budget du SSI		VIA ACTION 11	VIA ACTION 11									
56	Concevoir un rapport annuel des activités en désincarcération.	Dès l'an 1 et en continu	À même le budget du SSI		BUDGET SSI	BUDGET SSI									
57	Continuer d'offrir à la population les services pour les autres risques identifiés au chapitre 5 (tableau 13).	Dès l'an 1 et en continu	Variable		1 300.00 \$	10 000.00 \$	VIA ST-JOSEPH	32 681.37 \$	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	12 500.00 \$	5 100.00 \$	VIA ST-VICTOR	
58	Maintenir et participer aux rencontres de concertation regroupant notamment les responsables de chaque service de sécurité incendie, des policiers de la Sûreté du Québec, des travailleurs du service ambulancier, de CAUCA, d'Hydro-Québec et du ministère des Transports.	Dès l'an 1 et en continu	Variable	VIA ACTION 2	1 561.00 \$	5 000.00 \$	VIA ST-JOSEPH	BUDGET SSI	VIA TRING	VIA TRING	VIA TRING	5 000.00 \$	3 650.00 \$	VIA ST-VICTOR	
59	Les municipalités et la MRC s'engagent à respecter le suivi de la planification, tel qu'il apparaît au schéma.	Dès l'an 1 et en continu	À même le budget de fonctionnement de la municipalité et de la MRC	74 800.00 \$	349 000.00 \$	463 826.00 \$	341 850.00 \$	3 950.00 \$	491 884.69 \$	38 256.68 \$	11 158.07 \$	3 313.52 \$	151 209.00 \$	962 000.00 \$	17 224.50 \$